



- Accès
Aire de stationnement non close 2 places
Pente max env. 10 %
Couverture par pergola plantée possible.
- Bande d'accroche façade RdC et/ou étage: 3ml minimum
- Zone constructible 1
Toiture terrasse, monopente, double pente, sens de faîtage \longleftrightarrow
- Zone constructible 2
(h. max 3.50 m) (habitation ou abri de jardin, vélo, annexe).
- Espace aménagé (plantations, terrasse, piscine, ...)
- Espace avant planté / engazonné
- 70 % espaces verts
- Plantation : petit arbre (pommier fruit - pommier fleur)
massifs arbustifs hauteur < 1.50 m
- Espace vert au Terrain Naturel inchangé
Arbre existant
(ni construction, ni piscine).
- Arbre à abattre
- Clôture type 1 (dito PLU)
Soutènement limité 0.80 m max).
- Clôture type 2 (facultative)
Grillage semi-rigide gris hauteur maximale 1.40 m en retrait de 0.50m de la limite, doublé de plantations (haie en mélange) de part et d'autre.
Pas de sous-bassement.
- Clôture type 3 (facultative)
Ganivelle ou panneau palissade bois vertical ajouré en retrait de 0.75 m de l'espace public et doublé de plantation côté rue - hauteur maximale 1.40 m .
- Soutènement limité à 0.60 max

